

Communication sonore et radiophonique



La **certification “Formation à la communication sonore et radiophonique”** a pour but d’apporter aux étudiant-e-s une connaissance générale et pratique du média radiophonique et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores dans le cadre radiophonique. La certification est préparée et évaluée par l’Université Bordeaux Montaigne en collaboration avec [Radio Campus Bordeaux](#) et le [CLEMI](#) (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information). La certification est limitée à 20 places.

À qui s’adresse cette certification ?

Aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans une université bordelaise avec priorité aux étudiant-e-s de l’université Bordeaux Montaigne. Elle s’adresse en premier lieu à ceux qui s’investissent bénévolement au sein de Radio Campus Bordeaux lors de leur formation quelle que soit leur discipline.

Quels sont les objectifs de la certification ?

- * **Connaissance** du média radiophonique dans son ensemble et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores radiophoniques ou communicationnels
- * **Capacité** à réaliser un dispositif de communication sonore propre et original

Comment préparer la certification ?

Les connaissances générales et pratiques seront apportées à travers une formation de 25h.

- * Réunion de lancement : 2h
- * Le média radiophonique, approches sociopolitiques et institutionnelles, la création sonore : 6h
- * La technique du son et de la diffusion : 17h

La formation sera complétée par une participation à l’activité de Radio Campus Bordeaux.

Pour obtenir la certification, il faut avoir :


- * **Suivi** les cours et participé aux TD

- * **Participé** à la réalisation d'un programme radiophonique collectif qui sera diffusé en direct et podcast sur Radio Campus Bordeaux
- * **Participé** à l'activité bénévole et régulière au sein de Radio campus Bordeaux
- * **Rédigé** un rapport expliquant les étapes de la conception et réalisation du projet sonore, l'apport de la formation. Il sera présenté devant un jury et les candidats devront aussi être capables de répondre à quelques questions générales portant sur la radiodiffusion et la communication sonore.

Les étudiant.e-s de l'Université Bordeaux Montaigne ayant obtenu la certification "Communication sonore et radiophonique" se **verront créditer de 0,4 points sur leur note finale du second semestre.**

Une seule formation par semestre sera validée et créditée.

Où se renseigner ?

Bat. Accueil, bureau ACC 001 -  engagement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr - 05 57 12 46 25 et 05 57 12 46 21

Comment s'inscrire ?

[L'inscription s'effectue sur Jazz, à compter du 1er septembre.](#)

Pour les personnes extérieures à l'université Bordeaux Montaigne, nous contacter par

 [mail](#).